



**AMBASSADE DE FRANCE EN SUISSE
SERVICE ÉCONOMIQUE**

**Veille de la situation économique et financière
Du 2 mars au 13 mars 2020**

Marchés

	Au 12/03	Var vs 27/02
EUR/CHF	1,0550	-0,74%
USD/CHF	0,9382	-3,48%
SMI	8 270,44	-18,96%
Taux 10a	-0,81	-3pb

FAIT MARQUANT

Plan de soutien à l'économie : Le Conseil fédéral annonce un soutien à l'économie suisse à hauteur de 10 milliards de francs.

Ce soutien passe principalement par l'indemnisation du chômage partiel pour les entreprises affectées par la crise du coronavirus. Une telle indemnisation (versement par l'assurance-chômage de 80% de la perte de salaire occasionnée) est prévue par la législation suisse en cas de baisse d'activité liée à la matérialisation de « risque anormal » d'exploitation. La crise du Covid 19 entre dans cette catégorie.

Afin que le fonds de l'assurance chômage de faire face à un recours qui devrait être massif fort à ce dispositif, le Conseil Fédéral a annoncé un abondement à hauteur de 8 e 8 milliards de francs. Par ailleurs, le délai de carence pour bénéficier de cette indemnité est abaissé à 1 jour jusqu'au 30 septembre 2020 (contre 2j auparavant, les premiers jours étant à la charge de l'entreprise). Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) étudie la possibilité d'étendre le droit au chômage partiel pour les contrats à durée déterminée et aux travailleurs temporaires.

L'administration fédérale étudie également la mise en place d'une aide financière exceptionnelle jusqu'à 1 milliard de francs pour les entreprises en crise de liquidité momentanée.

Les TPE et les PME en difficultés pourront obtenir des prêts bancaires garantis par cautionnement pouvant aller jusqu'à 580 millions de francs (le plafond de ce cautionnement étant fixé à 1 million de francs).

L'administration fédérale examine l'élaboration d'une politique de soutien aux acteurs culturels indépendants. Une équipe « Covid 19 et économie » sera créé de façon transversale entre les différents départements fédéraux afin d'évaluer la situation économique et élaborer au besoin de nouvelles mesures.

Marché financier : La bourse de Zurich (SMI) en forte baisse les lundi 9 et jeudi 12 mars 2020.

Le SMI a enregistré une forte baisse de 6,1% à l'ouverture le 9 mars 2020, suivant la trajectoire des places boursières mondiales comme le Dow Jones (-7,79% en clôture) ou le CAC40 (-5,72% à l'ouverture). Les plus fortes baisses de la bourse suisse ont été enregistrées par les valeurs financières et cycliques (Zurich Insurance -11,9% ; Crédit Suisse -10,9%).

Après les annonces de Donald Trump de suspendre les liaisons entre l'Europe et les Etats-Unis, la bourse de Zurich a chuté de 9,6% le 12 mars 2020, alors que le CAC40 chutait de 12,28% et le FTSE100 de 10,87%.

Crise du COVID 19

Transport aérien : la compagnie Swiss facilite la modification des billets et suspend ses vols vers Tel Aviv, la Chine et l'Italie.

La compagnie aérienne suisse permet aux voyageurs de modifier leur billet gratuitement. Elle réduit les fréquences de vols vers Tokyo, Osaka, Hong Kong, Singapour, la France, l'Allemagne, l'Egypte et les Etats-Unis et annule ceux vers Tel Aviv, Pékin, Shanghai, Nanjing, Qingdao et l'Italie.

Transport ferroviaire : la CFF modifie ses trajets reliant l'Italie.

La compagnie ferroviaire maintient les trains reliant la Suisse à l'Italie mais exerce des ajustements de trajets jusqu'au 5 avril. Le train reliant la Suisse à Venise s'arrête à Milan ; celui entre Zurich et Milan s'arrête à Chiasso et ceux entre Genève ou Bâle et Milan s'arrêtent à Brigue.

Soutien aux entreprises : Le Conseil fédéral réduit de 10 à 3 jours le délai des dépôts de demande de chômage partiel.

Cette mesure a pour objectif d'aider les entreprises à supporter la baisse d'activité liée au coronavirus en facilitant la réduction des horaires de travail. Des dizaines d'entreprises ont d'ores et déjà déposé des demandes de chômage partiel, notamment dans le tourisme et l'industrie manufacturière. Le Conseil fédéral étudie la mise en place de mesures supplémentaires, telles que des solutions de cautionnement pour aider les entreprises.

Libre circulation des personnes : La frontière entre la Suisse et l'Italie reste ouverte pour les travailleurs frontaliers italiens en possession d'un permis de travail.

Le Conseil fédéral a décidé de réintroduire, avec effet immédiat et au cas par cas, des contrôles Schengen à toutes ses frontières. En conséquence de la mise en quarantaine de l'Italie, les autres activités font l'objet d'une restriction de la part des autorités italiennes. Toutefois, la frontière reste ouverte pour le trafic des marchandises entre les deux pays. Ces mesures ont été annoncées par le Ministre des affaires étrangères italien, Luigi Di Maio, à son homologue le conseiller fédéral Ignazio Cassis. Neuf points de passage frontaliers ont été fermés afin de canaliser les flux vers les grands passages et réaliser des contrôles.

ECONOMIE

Conjoncture : La croissance du PIB réel suisse s'est élevée à 0,9% en 2019, après 2,8% en 2018.

Selon la première estimation du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), le PIB réel a crû de 0,9 % en 2019 (2018 : 2,8 %). L'économie suisse a par conséquent, dans un contexte de réappréciation du franc suisse (+ 3,8% par rapport à l'euro entre 2018 et 2019), retrouvé le faible niveau de croissance de 2015 et 2016. Quant aux importations et exportations, elles ont respectivement diminué de 2,7% et 0,5% en volume.

Finances publiques : L'excédent budgétaire des administrations publiques suisses devrait atteindre environ 1,5% du PIB en 2019.

La Confédération devrait réaliser un excédent d'environ 0,8% du PIB, les cantons 0,5% et les communes 0,1%. En 2018, l'excédent budgétaire de la Suisse représentait 1,4% du PIB.

Formation : Le Conseil fédéral prévoit d'allouer une enveloppe provisoire au Domaine des Ecoles polytechniques fédérales (EPF) d'environ 2,6 milliards de francs pour 2021.

Le budget alloué au Domaine des EPF comprend également le financement des quatre établissements de recherche : l'Institut Paul Scherrer (PSI) ; l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL) ; le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (Empa) ; ainsi que l'Institut fédéral des sciences et technologies de l'eau (Eawag). Le Parlement définira l'enveloppe définitive par un vote en décembre 2020.

Conjoncture : L'indice des prix à la consommation a augmenté de 0,1% en février en glissement mensuel mais l'inflation (glissement annuel) reste négative à -0,1%.

L'inflation des produits importés et des produits nationaux ont été respectivement de 0,3% et 0,1% en glissement mensuel et 0,2% et -1% en glissement annuel.

Politique monétaire : La Banque nationale suisse signe une convention additionnelle qui prévoit la redistribution de ses bénéfices jusqu'à 4 milliards de francs à la Confédération et aux cantons.

La convention signée entre la BNS et le Département fédéral des finances (DFF) en 2016 comprend la distribution d'un milliard de francs à la Confédération et aux cantons en cas de solde positif de sa réserve pour distributions futures, ainsi qu'un milliard de francs supplémentaire si le solde dépasse 20 milliards de francs. La convention additionnelle de mars 2020 ajoute la distribution d'un milliard de francs si le solde excède 30 milliards, et un milliard supplémentaire s'il excède 40 milliards. Le solde de 2019 (49 milliards de francs) est concerné par cette nouvelle convention.

SECTEUR FINANCIER

Echange de renseignements bancaires : La Suisse procèdera à l'échange automatique des renseignements sur les comptes financiers (EAR) avec la Turquie à partir de 2021.

Le Parlement a autorisé l'échange automatique des données avec la Turquie à partir de 2021, s'ajoutant ainsi à l'élargissement de l'échange automatique des données à 18 nouveaux pays adopté en décembre 2019 (97 pays et territoires au total après cet ajout). Le Conseil des Etat bloquait jusqu'ici cet accord à cause des opérations turques en Syrie. .

Finance durable : La Suisse est devenue membre de la plateforme internationale sur la finance durable, initiée par la Commission européenne.

Cette plateforme a pour objectif de renforcer la coordination internationale et les échanges en matière de finance durable, notamment pour respecter les engagements de l'accord de Paris sur le climat. En dehors de l'UE, la Suisse rejoint l'Argentine, le Canada, le Chili, la Chine, l'Inde, le Kenya et le Maroc au sein de cette plateforme.

SECTEURS NON FINANCIERS

Industrie de défense : En 2019, les exportations des matériels de guerre suisses se sont élevées à 728 millions de francs, en hausse de 43 % par rapport à 2018.

La Confédération a notamment effectué la livraison de véhicules blindés vers le Danemark à hauteur de 150 millions de francs et vers la Roumanie pour 111 millions.

Energie : Le producteur d'électricité vaudois Groupe Alpiq enregistre une perte nette de 268 millions de francs en 2019.

Conséquence de la sortie du charbon, Alpiq connaît une perte quatre fois plus importante qu'en 2018 et une chute de son chiffre d'affaires de 21% à 4,1 milliards de francs.

Energie : Urbasolar, filiale française d'Axpo, construira 3 centrales photovoltaïques d'ici 2021 pour fournir les Aéroports de Paris.

Les centrales photovoltaïques installées par Urbasolar couvriront environ 10% des besoins d'électricité des aéroports Charles-de-Gaulle, Orly et Le Bourget. Les trois installations seront construites dans le Gard, le Var et la Charente et produiront 47 gigawattheures par an. Pour rappel, Urbasolar a été racheté par Axpo en 2019.

Transport routier : En 2019, la Confédération prévoit d'investir environ 2,5 milliards de francs pour l'exploitation, l'entretien et l'aménagement du réseau routier national.

Au sein de ces investissements, 190 millions de francs seront affectés à la construction de nouveaux tronçons dans les cantons du Valais (130 millions), d'Obwald (14 millions), de Berne (12 millions) et du Jura (5 millions).

AGENDA LEGISLATIF

Investissements étrangers : Le Parlement adopte une motion visant à renforcer le contrôle des investissements directs étrangers (IDE) dans les entreprises suisses.

Cette motion vise à ce que le Conseil fédéral crée des bases légales soumettant les IDE à un système général de contrôle et d'autorisation, n'incluant pas les pays accordant la réciprocité à la Suisse en matière d'IDE. Le Conseil fédéral dispose de deux ans pour déposer un projet d'acte (loi, ordonnance, arrêté). Dans le cas contraire, le Conseil fédéral est tenu de rendre compte annuellement au Parlement fédéral des travaux entrepris.

Commerce international : le Liechtenstein révisé sa loi sur les licences commerciales pour se conformer au droit de l'Espace économique européen.

Après un arrêt de la Cour de l'AELE en 2016, le gouvernement a approuvé le rapport et la demande de révision totale de la loi sur les licences commerciales. Le système de licence et les dispositions procédurales seront modifiés. La révision exclura de la loi sur les licences commerciales les activités à faible valeur (travail domestique secondaire, tâches simples par exemple). Le Parlement devrait se prononcer sur ce projet de loi en avril 2020.